



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 décembre 2014

Charte « entreprises et quartiers » 28 entreprises s'engagent pour l'emploi et le développement économique

Le 9 décembre, FACE Loire Atlantique, IMS Ouest Atlantique et ResO Villes, en partenariat avec l'Etat ont organisé à l'Ecole des Mines de Nantes une rencontre sur le thème : *"L'engagement des entreprises en faveur des quartiers dits prioritaires"*.

Au cours de cette demi-journée, se sont tenus une table ronde et 3 ateliers.

Elle a aussi été l'occasion pour 28 entreprises de Loire-Atlantique de signer la Charte « Entreprises et Quartiers ».

Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises. Elles s'engagent également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

La charte est déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise. Les entreprises développent ainsi leur responsabilité sociétale, notamment vis-à-vis des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Cette Charte « Entreprises et Quartiers » a été présentée par M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique.

19 entreprises, 4 groupements d'employeurs et 5 clubs d'entreprises ont signé la convention.

Pour mémoire, qu'il s'agisse de chômage ou de revenus, les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement affectés par la crise économique.

Le taux de chômage dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) est de plus de 23%, deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale.

En Loire-Atlantique, les quartiers prioritaires subissent le même écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et le reste du département.

Les habitants des quartiers populaires éprouvent également davantage de difficultés à approcher l'entreprise du fait d'un manque de réseau et de connaissance des codes du monde économique ; ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, l'envie d'entreprendre de ces habitants est forte : ils souhaitent devenir des acteurs du développement économique.

Afin de répondre à ces enjeux, les entreprises se mobilisent avec le Gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers de l'élaboration des contrats de ville 2015-2020, mais aussi plus particulièrement d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers » portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; formation, insertion et emploi ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité...

En Loire-Atlantique, sous l'impulsion de l'Etat, la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et IMS Ouest Atlantique engagent les entreprises à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, et à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

RésO Villes, Centre de ressources Politique de la ville, accompagne les acteurs publics engagés pour les quartiers afin de développer leurs actions en faveur de l'emploi et du développement économique en s'appuyant sur les énergies du monde économique dans sa diversité.

Lors de cette journée se sont également tenus une table ronde et trois ateliers :

L'engagement des entreprises en faveur des quartiers dits prioritaires : un volet de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ?

Ouverture de la table ronde par Jean-Michel Maillet, Président de FACE Loire-Atlantique, Fabien Jouron, Président de IMS Ouest Atlantique et Myriam Nael, membre du bureau de RésO Villes

Avec :

- Franck Pillard, Directeur Collectivités, Véolia Centre Ouest
- Thierry Du Bouëtiez, Conseiller spécial auprès de la Conseillère Générale à l'égalité des Territoires
- Moktar Farhat, Consultant en développement économique, spécialiste de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Céline Schroeder, Responsable Projet Direction Emploi à Nantes Métropole
- Frédéric Taillandier, Chef de projet Qualité, Sécurité et développement durable, Sofradi
- Fabienne Renaud, Conseillère régionale déléguée à l'Economie sociale et solidaire et à la création des petites entreprises

Animée par : Marie-Laure Beaufils, experte consultante en développement économique urbain.

Trois ateliers

1/ Entrepreneurs des quartiers : quelle place dans les projets de développement économique urbain ?

Avec Moktar FARHAT, Consultant en développement économique urbain, Zoom sur une étude menée sur le quartier Monplaisir, Angers

2/ Réseaux d'entreprises engagées, Quartiers et Dynamiques territoriales, quelles actions concrètes ?

Présentation par FACE Loire-Atlantique et IMS Ouest Atlantique

Avec Jean NGODI, Coordinateur FACE Loire-Atlantique et Jean-Baptiste DROUET, Directeur IMS Ouest Atlantique

3/ La Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des dépôts 2014-2020 : un levier pour l'animation du pilier développement économique des contrats de ville

Avec Isabelle SAFFREY, Directrice régionale adjointe de la Caisse des Dépôts Bretagne et Olivier BOURHIS, Directeur territorial - Développement économique à la Direction Régionale Pays de la Loire de la Caisse des Dépôts

Contacts presse

Daniel TOULOUSE, Délégué du Préfet 06 43 22 40 03

daniel.toulouse@loire-atlantique.gouv.fr

Jean NGODI, coordinateur de FACE Loire Atlantique 06 60 98 77 90

facela.jngodi@gmail.com